

RÈGLEMENT NO 1878  
(codification administrative)

*MISE EN GARDE : Cette codification a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales le lecteur devra consulter la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements.*

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA SOLLICITATION OU LA CUEILLETTE PUBLIQUE POUR FINS CHARITABLES OU AUTRES ET LA MENDICITÉ**

Amendé par 2210 et 2212

**ARTICLE 1**

Pour les fins du présent règlement, lorsque les mots ci-après sont employés, ils ont la signification suivante:

**1.1 Application du règlement et délivrance du constat d'infraction**

Les membres du service de police de la Communauté urbaine de Montréal, les directeurs des services, les chefs de division des services et les chefs de section des services de la Ville de LaSalle sont autorisés à appliquer le présent règlement et à délivrer un constat d'infraction relatif à toute infraction au présent règlement.

Le conseil peut, par résolution, autoriser toute autre personne à délivrer un constat d'infraction relatif à toute autre infraction au présent règlement.

**1.2 Personne:**

Une personne physique ou morale, une institution, une association ou une société.

**1.3 Ville:**

La Ville de LaSalle

---

2212 art. 24

**ARTICLE 2**

Il est interdit de mendier dans la Ville.

**ARTICLE 3**

Personne ne peut solliciter ou recueillir des fonds ou aumônes, en argent ou autrement, pour quelque fins que ce soit, sans avoir au préalable obtenu du trésorier un permis émis à cette fin.

## **ARTICLE 4**

Une personne qui désire solliciter ou recueillir des fonds ou des dons en argent ou autrement, doit, au préalable, déposer auprès de l'autorité compétente une demande à cette fin et répondre au formulaire préparé à cet effet. Cette demande devra recevoir l'approbation-police, quant à la réputation et bonnes mœurs du demandeur, avant l'émission du permis concerné.

## **ARTICLE 5**

Il est interdit, à toute personne qui a obtenu un permis:

- 5.1 de solliciter ou faire solliciter pour les fins autres que celles mentionnées à la demande de permis;
- 5.2 de solliciter ou faire solliciter en dehors de la période mentionnée à la demande de permis;
- 5.3 de ne pas avoir, en sa possession, le permis ou le document attestant son émission.

## **ARTICLE 6**

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible:

- 6.1 Pour une première infraction d'une peine minimale de cent dollars (100 \$), la peine maximale ne dépassant pas mille dollars (1 000 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une peine minimale de deux cents dollars (200 \$), la peine maximale ne dépassant pas deux mille dollars (2 000 \$) s'il s'agit d'une personne morale.
- 6.2 Pour une deuxième infraction à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction d'une peine minimale deux cents dollars (200 \$), la peine maximale ne dépassant pas deux mille dollars (2 000 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une peine minimale de quatre cents dollars (400 \$), la peine maximale ne dépassant pas quatre mille dollars (4 000 \$) s'il s'agit d'une personne morale.
- 6.3 Pour une troisième infraction et toute infraction subséquente à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction d'une peine minimale de trois cents dollars (300 \$), la peine maximale ne dépassant pas deux mille dollars (2 000 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une peine minimale de six cents dollars (600 \$), la peine maximale de dépassant pas quatre mille dollars (4 000 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

---

2210 art. 23

**Demande de permis  
Sollicitation - cueillette publique**

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Nombre de personnes autorisées à solliciter : \_\_\_\_\_

---

**SOLLICITATION**

Fréquence : \_\_\_\_\_  
Période de sollicitation : Début \_\_\_\_\_ Fin \_\_\_\_\_  
Heure de sollicitation : \_\_\_\_\_  
À qui s'adresse la sollicitation : \_\_\_\_\_  
Quel est le but de la sollicitation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom du demandeur (lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

**Approbation police CUM**

**Approbation de la Ville de LaSalle**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date

Le demandeur s'engage à respecter le règlement no \_\_\_\_\_